

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOUESMES DU 09 NOVEMBRE 2017

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 28 Septembre 2017 est **approuvé à l'unanimité**.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SECRÉTARIAT DE LA COMMUNE AUPRÈS DU SYNDICAT À VOCATION SCOLAIRE (SIVOS) PIERREFITTE / SOUESMES

Les statuts du syndicat intercommunal à vocation scolaire Pierrefitte / Souesmes prévoient en leur article 12 que « le siège du syndicat est fixé à la mairie de Souesmes » tandis que l'article 6 précise que le syndicat ... « désigne sa secrétaire ».

Depuis sa création en 1993, le secrétariat du SIVOS est assuré par la secrétaire de mairie de la commune de Souesmes, régulièrement nommée secrétaire du SIVOS. Ceci représente une charge pour la commune de Souesmes sans contrepartie financière du Sivos Pierrefitte/Souesmes.

Il est proposé au conseil municipal, sous réserve de l'avis du comité technique du centre de gestion de Loir et Cher, d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le SIVOS Pierrefitte / Souesmes une convention relative à la mise à disposition partielle du service de secrétariat de la commune auprès du SIVOS dans la limite de 10h par semaine et moyennant facturation du coût salarial horaire (traitement + charges) du service.

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de poursuivre la rénovation de l'éclairage public sur la base du diagnostic réalisé cette année par Noctabene.

Il présente le programme envisagé pour l'année 2018. Le conseil municipal approuve celui-ci, et décide de solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre de la dotation de solidarité rurale et auprès du SIDELC (syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir-et-Cher) aux taux les plus élevés possibles.

Adopté à l'unanimité.

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES MERISIERS

Monsieur le Maire rappelle que le budget prévisionnel 2017 du lotissement des merisiers prévoyait le paiement de la dernière échéance de l'emprunt imputé à ce programme. Il souligne que l'ensemble des lots a été vendu et que ce budget ne fait désormais plus l'objet d'aucune opération réelle.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager toutes les opérations comptables et à signer tous les documents nécessaires à la clôture de ce budget à l'issue de l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité.

SOUTIEN AU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES HIPPIQUES À LAMOTTE-BEUVRON DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Paris organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et que certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris.

Il est proposé au conseil municipal d'apporter son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et d'émettre le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

Adopté à la majorité (2 abstentions – Mrs Simonneau Guy – Pinsard Thierry).

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE LOIR-ET-CHER (SIDELC)

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que « *Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. (...)*».

Monsieur le Maire présente le rapport établi pour l'année 2016 par le SIDELC dont le Conseil Municipal prend acte.

Adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOLOGNE DES RIVIÈRES (CCSR)

Afin d'intégrer la compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018 "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI) et de bénéficier des conditions de bonification de la dotation générale de fonctionnement (DGF) de la loi NOTRe qui exige désormais l'exercice de 9 groupes de compétences, la communauté de communes Sologne des rivières (CCSR) a, par délibération du 14 septembre 2017, décidé de modifier l'article 5 de ses statuts en y incluant les deux compétences suivantes :

- ***Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)***
- ***Politique de la ville***

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette modification des statuts de la CCSR.

Adopté à la majorité (3 abstentions – Mme Le Bihan Sandrine – Mrs Damay Christian – Harrault Jean-Marie)

ATTRIBUTION DE CADEAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 25 février 2016 relative à l'attribution de cadeaux au personnel communal et propose de mettre celle-ci à jour.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE l'octroi de cadeaux, y compris sous forme de bon d'achat ou chèque cadeau, au personnel communal, élus locaux, et personne méritante de la commune à l'occasion des évènements suivants :

- * Départ en retraite
- * Mutation
- * Médaille du travail
- * Arbre de Noël
- * Récompense pour services rendus

FIXE le montant alloué à ces cadeaux à 700 €uros (sept cents €uros) maximum par évènement et par personne,

DECISION DU MAIRE

13 octobre 2017 : Souscription d'un emprunt de 250 000 € au taux de 1,15% remboursable sur 15 ans pour le financement de travaux de rénovation du réseau d'assainissement (tel que prévu au budget 2017) auprès du Crédit Mutuel du Centre, place de l'Europe, 105 rue du Faubourg Madeleine, 45920 Orléans cedex 9.

DIVERS

→ Rue du Lilas

Monsieur le Maire indique qu'il sera procédé au numérotage des terrains rue du lilas – côté impair.

→ Boulangerie

Le Conseil Municipal constate que la reprise du local par le boulanger de Nançay fonctionne bien.

La séance est levée à 19h40.